## Questions orales

LA MENACE DE GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE LA TÊTE-DES-LACS—LES MESURES ENVISAGÉES— L'OPPORTUNITÉ DE LA NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR DES TRANSPORTS

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que l'on a été averti que les négociations avec les ouvriers des élévateurs des Grands lacs sont dans une impasse pour le moment et que la situation actuelle pourrait mener à une grève le mois prochain à l'ouverture de la navigation, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a été personnellement en contact avec les deux parties au différend pour favoriser des négociations fructueuses et voir quelles initiatives le gouvernement doit prendre pour éviter une grève le mois prochain?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, tous les députés de la Chambre connaissent les mesures que le gouvernement et le Parlement peuvent finalement prendre, selon la gravité de la situation évidemment. Entretemps, les fonctionnaires de mon ministère se sont mis à la disposition des parties au différend et ils font de leur mieux pour les aider à se mettre d'accord.

M. Murta: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'attire de nouveau l'attention des députés sur le fait que le temps passe. Nous avons des difficultés tous les jours lorsqu'il y a trop de questions supplémentaires pour chaque question. Je demande la collaboration des députés à cet égard. Le député de Lisgar aura la parole pour une dernière question supplémentaire.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une brève question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Afin d'accroître la crédibilité du Canada comme exportateur de blé, le gouvernement envisage-t-il sérieusement de présenter un projet de loi portant nomination d'un contrôleur des transports de céréales ayant des pouvoirs suffisants pour s'assurer que le transport des céréales ne sera plus entravé à l'avenir?

## LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION D'EMPLOIS— DEMANDE D'EXPLICATIONS—LES DEMANDES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'élaboration des programmes locaux d'aide à la création d'emplois progresse et si son ministère reçoit actuellement des demandes? Est-il également vrai que le personnel est maintenant sur place et qu'il est prêt à se mettre à l'œuvre le 1er avril?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pense que je ferai sous peu une déclaration à ce sujet. Je me ferai un plaisir de donner ces renseignements au député aussi rapidement que possible.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ESCOMPTE DES CHÈQUES DE REMBOURSEMENT— DEMANDE DE RÉGLEMENTATION

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je désire adresser une question au ministre du Revenu national relativement à la pratique courante déplorable à laquelle recourent certaines petites entreprises, particulièrement dans l'Ouest. Il s'agit de l'escompte des chèques de remboursement d'impôt sur le revenu. Le ministre a-t-il l'intention d'instituer des règlements semblables à ceux qu'a institués la Commission d'assurance-chômage l'année dernière pour empêcher que des chèques de remboursement soient cédés à ces entreprises?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai étudié ce problème que d'autres députés, de même que le député de Selkirk, m'ont signalé. Il faudrait certainement, pour ce faire, apporter une modification à la loi de l'impôt sur le revenu. Il nous faut prendre garde de ne pas créer de difficultés aux gens qui doivent recevoir des remboursements très importants et qui aimeraient traiter avec des institutions financières de tout repos. Cependant, s'il arrive, même en vertu de la loi actuelle, que l'on pratique ces prêts usuraires, je pense qu'une plainte peut être déposée sans que soit modifiée la loi de l'impôt sur le revenu. Je puis dire, monsieur l'Orateur, que la pratique du ministère est de ne faire les chèques qu'au nom du contribuable intéressé, si bien que ce dernier doit signer une sorte de cession légale ou de procuration pour qu'un autre recoive le remboursement.

M. Rowland: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Sauf erreur, le ministère de la Justice a entamé, l'année dernière en Alberta, des poursuites judiciaires relativement à l'escompte des chèques d'assurance-chômage. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en est l'affaire en ce moment?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de rassembler ces renseignements et de les donner directement au député.

## LES PORTS

LADNER (C.-B.)—LE PROJET DE DRAGAGE—LE CAS DES PÊCHEURS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Elle concerne la réponse donnée la semaine dernière à une question au Feuilleton au sujet du port de Ladner. Le ministre a répondu que le dragage du port de Ladner commencerait en avril. Après avoir visité les lieux en fin de semaine, son propre ministère m'a confirmé qu'il ne pouvait commencer les travaux avant juillet. Étant donné que l'entrée du port est pratiquement bloquée et que la saison de pêche commence le 15 mars, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que son ministère va entreprendre les travaux de dragage de manière à ce que les pêcheurs puissent aller et venir pour gagner leur subsistance?